PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024

JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°25 - publié le 31 janvier 2024

LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR
AGENCE NATIONALE DU SPORT
LA DRÔME LE DÉPARTEMENT
Ardèche LE DÉPARTEMENT

COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°15

(Par voie téléphonique et électronique)

REUNION DU 30/01/2024

Présidence : M. Laurent JULIEN.
Présents : Marie Noëlle FLANDIN , Gérard FANTIN
e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N°32

Match n° 26337658, St Marcel les Valence 1 / AM S. Donatienne 3, Seniors D4 poule C du 21/01/2024

Réserve d'avant match posée par le club de St Marcel les Valence sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club AM S. Donatienne pour le motif suivant : des joueurs du club de l'AM S. Donatienne sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réclamation de la réserve d'avant match du club de St Marcel les Valence confirmée par courriel le 22/01/2024 pour la dire recevable.

Après vérification de la F.M.I. AM S Donatienne 2 / Valensolles 1, seniors D3 poule B du 16/12/2023, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à cette rencontre.

Après vérification de la F.M.I St Donat As 1 / Hauts Lyonnais 2 Seniors R3 poule H du 17/12/2023, il ressort que le joueur Morette Thibaut, licence n° 2544456172 a participé lors des dix dernières rencontres à 9 matchs avec l'équipe St Donat 1.

Considérant que l'article 51.5 des Règlements Sportifs du District précise :
« La participation des joueurs à des matches d'une équipe réserve qui n'est pas immédiatement inférieure à celle considérée (exemple : équipe 3 pour équipe 1, équipe 4 pour équipes 1 et 2) n'est autorisée que lorsqu'ils n'ont pas participé effectivement à l'une des dix dernières rencontres officielles disputées par l'une des équipes supérieures (Championnats et Coupes) ».

De ce fait, le joueur Morette Thibaut, licence n° 2544456172 ne pouvait participer à la rencontre **St Marcel les Valence 1 / AM S. Donatienne 3**
La commission donne match perdu à l'équipe de St Donat 3.

En application des articles 16 des Règlements du District **:**
St Marcel les Valence As 1 : **3 points ; 3 buts**
Am S Donatienne 3 : **-(moins) 1 point ; O but**

Le compte du club de St Donat sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 33

Match n° 26045699, Baix US 1 / US Vallée du Jabron 2, Seniors D4 poule E du 21/01/2024

Réseve d'avant match posée par le capitaine de US Baix sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club US Vallée du Jabron pour le motif suivant : des joueurs du club de US Vallée du Jabron sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réclamation de la réserve d'avant match du club de US Baix confirmée par courriel le 22/01/2024 pour la dire recevable.

Après vérification de la F.M.I. Crest Aouste 2 / Vallée du Jabron US 1 , seniors D2 poule B du 03/12/2023, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à cette rencontre.

De ce fait la commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte du club de St Marcel les Valence sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 34

Match n° 26337661, Am S Donatienne 3 / Le Cheylard 1, Seniors D4 poule C du 28/01/2024

1) Réseve d'avant match posée par le capitaine de Le Cheylard sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club Am S Donatienne pour le motif suivant : des joueurs du club de Am S Donatienne sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réclamation de la réserve d'avant match du club de Le Cheylard confirmée par courriel le 28/01/2024 pour la dire recevable.

Après vérification de la F.M.I. St Donat As 1, seniors R3 poule H du 17/12/2023, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à cette rencontre.

De ce fait la commission confirme le résultat acquis sur le terrain

2) Réserve d'avant match posée par le capitaine de Le Cheylard sur la qualification et/ou la participation du joueur RONGY Etienne du club Am S Donatienne pour le motif suivant : la présente rencontre est un match à rejouer et le joueur RONGY Etienne n'était pas licencié au sein du club de AM S Donatienne à la date de la première rencontre.

Considérant que l'article 56 des Règlements Sportifs du District intitulé « Match remis, match à rejouer » donne les définitions suivantes :

- **Un match remis** est une rencontre qui, pour un motif quelconque, n'a pas pu avoir un commencement d'exécution.

Conformément aux dispositions de l'article 120 des Règlements Généraux, pour un match remis, pourront y participer les joueurs qualifiés à la date réelle du match.

Un match remis peut également être un match à jouer suite à une décision de la commission des règlements.

- **Un match à rejoue**r est une rencontre qui a reçu une exécution partielle ou totale pour ensuite :

- N'être pas parvenu à son terme réglementaire,
- Se terminer par un résultat nul alors qu'elle doit fournir un vainqueur,
- Avoir vu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau.

Pour un match à rejouer pour quel que motif que ce soit, ne pourront y participer que les joueurs qualifiés au club à la date du premier match.

Considérant que le match Am S Donatienne 3 / Le Cheylard 1 était un « **match remis » et non « à rejouer**, la commission dit que la rèserve est irrecevable car non fondée

Le compte du club de Le Cheylard sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 35

Match n° 26071162, Rhone Crussol 2 / FCPA 1, Seniors D3 poule B du 28/01/2024

Réseve d'avant match posée par le capitaine de FCPA 1 sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club Rhone Crussol 2 pour le motif suivant : des joueurs du club de Rhone Crussol 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réclamation de la réserve d'avant match du club de FCPA confirmée par courriel le 29/01/2024 pour la dire recevable.

Après vérification de la F.M.I. Rhone Crussol 1 / St Galmier Chamboeuf 1, seniors R3 poule I du 21/01/2024, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à cette rencontre.

De ce fait la commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte du club de FCPA sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 36

Match n° 26070764, St Marcel les Valence 1 / AS Cornas 2, Seniors D4 poule D du 28/01/2024

Réseve d'avant match posée par le capitaine de St marcel les Valence 1 sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de AS Cornas 2 pour le motif suivant : des joueurs du club de AS cornas 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réclamation de la réserve d'avant match du club de St Marcel les Valence confirmée par courriel le 28/01/2024 pour la dire recevable.

Après vérification de la F.M.I. St Jean de Muzols / AS Cornas 1, seniors D2 poule A du 10/12/2023, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à cette rencontre.

De ce fait la commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte du club de St Marcel les Valence sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE

PROCÈS-VERBAL N°03

RECEPTION

PROCÈS-VERBAL N°04

AR 2324- 02 FC ROCHEGUDE interjetant appel de la décision de la Commission des Règlements donnant à son équipe première match perdu par pénalité avec moins 2 points au classement de la poule, pour avoir aligné un joueur suspendu.

Match concerné : Championnat Seniors D3, poule D,
FC ROCHGUDE 1 - OLYMPIQUE CENTRE ARDECHE 2 du 10/12/2023

COMMISSION DES CHAMPIONNATS
COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion du 29/01/2024

Président : DJEDOU Djamel
Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

COUPE DE FRANCE :

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps impartis. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jourde la rencontre.
- **Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.
En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.

Vous trouverez en bas de ce PV le tableau des montées et des descentes pour la saison 2022/2023

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.
Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.
Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.
Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.
En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

- <u>Responsable FMI :</u> Éric THIVOLLE

Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétréessur la FMI.

Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclub par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.

PROCEDURE CI-DESSOUS

Chapitre I : Correspondant Footclubs

I.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application.
Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.

Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

1) Créer un compte à l'aide du bouton Créer un nouvel utilisateur

2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom.
Puis cocher la case **« Gestion feuille de match informatisée ».**

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.

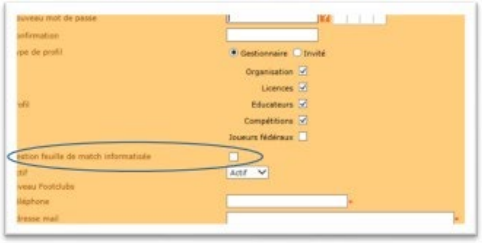

3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.
4) Il ne faut pas oublier de Valider

Remarque :
Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application

- Responsable D1 et D2 : BRUYAT Pascal

- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME

➔ **Pour la constitution des poules accession, il a été fait comme suit :**

- 2 premiers de poules, 2 seconds de poule et deux 3ème de poule.

Ceci afin de mettre une équité sur l'ensemble des poules

Pour la D5 Challenge les poules seront constituées plutôt géographiquement, en tenant compte des équipes qui repartent et de celles qui viennent de se rajouter. Certaines poules risquent de ne pas être complètes aux vues des engagements.

- Responsable délégation: Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres.
L'envoie des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de larencontre.

Il a été constaté des erreurs de score répétés dans divers championnats, la commission vous rappelle qu'il est de votre devoir de vérifier les données avant validation par signature.

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.
Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr
➔ avec la boite officielle de votre club, 15 jours avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation

COUPE RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER :

Les 8ème de finale de la Coupe René GIRAUD et Xavier BOUVIER sont disponibles sur le site du District.
Un tirage intégral a été effectué par B. DELORME et DJEDOU Djamel.

- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Vous pouvez joindre FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Je vous rappelle que je vous accorde **UN joker** par équipe pour le déplacement d'un match sans raison particulière autre qu'un arrêté municipal au cours de la première phase. Ensuite ce sera un forfait pour l'équipe qui ne pouvait pas jouer.
La date de report est automatiquement la première date disponible.

Merci de me prévenir le vendredi avant 15h si vous souhaitez reporter un match ou si vous avez un problème avec la rencontre du jour. Il est évidement obligatoire de prévenir vos adversaires si vous ne venez pas à la rencontre.

Les responsables vétérans doivent s'assurer qu'ils ont bien accès à la FMI auprès du correspondant Footclub. Pour avoir des licences valides le vendredi, ces dernières doivent être validées maximum le dimanche avant minuit.

- Responsable Foot diversifié: Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Le Calendrier saison 2023/2024 est en ligne sur le site du District.

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus.

COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°21

Réunion électronique du 29 / 01 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :
Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.
Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

Pour rappel :
-Absence FMI : 26,30€.
-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.
Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.
Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.
Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES (Au plus tard J-13) :
L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

Tournois autorisés :

US MONTELIMAR :
U7 le 1er Mai 2024,
U9 le 1er Mai 2024,
U11 le 8 Mai 2024,
U13 le 9 Mai 2024.

ES MALISSARD :
U11 le 15 Juin 2024,
U11 le 15 Juin 2024,
U13 le 15 Juin 2024.

JS LIVRON :
U11 le 13 Avril 2024,
U13 le 13 Avril 2024.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PHASE PRINTEMPS :
Les clubs sont priés de prendre connaissance des calendriers U7 qui sont en ligne et qui incluent les dernières modifications souhaitées.

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.
Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boite officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

Prochains plateaux : Samedi 03 février 2024 à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

PHASE PRINTEMPS :
Les clubs sont priés de prendre connaissance des calendriers U9 qui sont en ligne et qui incluent les dernières modifications souhaitées.

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.
Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boite officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Prochains plateaux : Samedi 03 février 2024 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Calendriers Phase Printemps :
Les calendriers de la phase Printemps sont en ligne.

NOTA : À la suite de la parution initiale des calendriers de la phase PRINTEMPS, les clubs ont pu faire leurs remarques. Nous avons fait le maximum pour y répondre favorablement. Des changements touchent l'ensemble des poules des niveaux de pratique ESPOIRS et BOURGEONS. Les clubs sont tenus de s'approprier ces nouveaux calendriers qui sont en ligne.

Prochains plateaux : Samedi 03 février 2024.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES ANDRE :
Les plateaux non joués le 27/01/2024 se déroulent le 03/02/24.
Les clubs participants aux plateaux du 03/02/24 voient leurs rencontres initialement prévues le 03/02/24 reportées au 30/03/24.

Rencontres concernées :
D1 :
- SC BG ST ANDEOL – US VAL D'AY,
- OL SALAISE RHODIA – OL VALENCE 2,
- AS ST MARCEL VAL – RC MAUVES,

D2 :
- US 2 VALLONS – ANNONAY FC,
- ES BOULIEU – FOOT MT PILAT,
- RC TOURNON 2 – ENT SARRAS ST VALLIER,
- FC PORTES VAL – EA MONTVENDRE,

D3 :
- RHONE CRUSSOL 3 – US DAVEZIEUX 2,
- PIERRELATTE 3 – US ANCONE,

D5 :
- RC SAVASSE – US ANCONE 2,
- FC TRICASTIN 2 – US MONTELIMAR 4,

D6 :
- OL RUOMS 2 – ATHL FOOT CEVENNES 3.

Les prochains tours de coupe seront tirés le mardi 30/01/2024 et seront en ligne dans les meilleurs délais.

2é Phase D1, D2, D3, D4, D5 et D6 (Début le 03/02/24) :
Il apparait malgré la mise en place de la FMI que certains clubs procèdent encore trop souvent à des feuilles de match papier. Nous comptons sur vous pour vérifier les accès de vos éducateurs U13 aux FMI afin de résorber ce nombre de feuilles de match papier (Voir Chapitre UTILISATION APPLICATION FMI en début de PV).

La 2ème phase débute le 03/02/2024.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Coupe Gilbert PESTRE (Rectificatif au PV n°12 du 13/11/2023) :
Compte tenu des divers reports enregistrés à l'occasion du weekend des 21 et 22 Octobre 2023, et des 02 et 03 décembre 2023, le calendrier s'établit comme suit :
-18/02/2024 : 1/8é finales + matchs en retard 1/16é (2)
-03/03/2024 : Matchs en retard 1/8é.

Le tirage au sort des 1/8 de finale, sera en ligne dans les meilleurs délais.

Rencontres comptant pour les 16é de finales :

Date	Recevant	Visiteur
18/02/2024	AS CHAVANAY 2	AS DOLON
18/02/2024	US VALLEE JABRON 2	ENT AS SUD ARDECHE ST DIDIER 3

Programmation des rencontres de championnat en retard :
U15 D1 :
J7 : US VAL D'AY – US VALLE JABRON FCV le 18/02/2024.
U15 D2 :
Poule A : J9 : HOSTUN – FC ANNONAY le 18/02/2024.
Poule B : J7 : US DROME PROVENCE – FC RHONE VALLEES le 18/02/2024.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 15h00.

COUPE VIVIER-BOUDRIER :
Compte tenu des divers reports enregistrés, le calendrier s'établit comme suit :
-17/02/2024 : 1/8é finales + matchs en retard 1/16é (5)
-02/03/2024 : Matchs en retard 1/8é.

Le tirage au sort des 1/8 de finale, sera en ligne dans les meilleurs délais.

Les 16 ème de finale restant à jouer:

Date	Recevant	Visiteur
17/02/24	ENT BERG HELVIE RUOMS	FC PORTOIS
17/02/24	FOOT MONT PILAT	RHONE CRUSSOL F 07 3
17/02/24	FC MONTELIMAR	FC VALLON PONT D'ARC
17/02/24	RHONE CRUSSOL FOOT 07 2	EYRIEUX EMBROYE
17/02/24	ASF PIERRELATTE 1	US MONTELIMAR

Programmation des rencontres de championnat en retard :

En U17 D1 :
NOTA : programmation susceptible d'être aménagée après le tirage des 1/8è de finale de la coupe VIVIER-BOUDRIER.

- ES BOULIEU-BOURG / RHONE CRUSSOL FOOT 07 2 est reportée au 10/02/24,
- VALLIS AUREA FOOT 1 / FC ANNONAY 1 est reportée au 17/02/24,
- US DAVEZIEUX / FC RHONE VALLEE est reportée au 02/03/24,
- ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG est reportée au 02/03/24.
- VALLIS AUREAU FOOT 1 / US MONTELIMAR 1 est programmé au 02/03/24,
- RHONE-CRUSSOL FOOT 07 2 / ES BOULIEU-BOURG est reportée au 30/03/24,
- FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 30/03/24.

En U17 D2 :
NOTA : programmation susceptible d'être aménagée après le tirage des 1/8è de finale de la coupe VIVIER-BOUDRIER.

Poule A :

- FC HAUTERIVES / FC MUZOLAIS 1 est reportée au 02/03/24.

Poule B :

- OL CENTRE ARDECHE / ASF PIERRELATTE 2 est reportée au 17/02/24.
- AS ST MARCELLOISE 1 / AS SUD ARDECHE F 2 est reportée au 02/03/24.
- AS ST MARCELLOISE 1 / FC EYRIEUX EMB est reportée au 30/03/24.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.
Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
Horaires de pratique : Samedi 15h00.

En U20 D1 :

- US MONTELIMAR / RHONE CRUSSOL FC 07 est reportée au 17/02/24,
- US VALLEE DU JABRON-FCV / ANNONAY FC est reportée au 17/02/24,
- ASF PIERRELATTE / AV.S SUD ARDECHE FOOT est reportée au 17/02/24,
- US MONTELIMAR / CHAVANAY est reportée au 30/03/24,
- FC RHONE CRUSSOL 07 / ES BOULIEU LES ANNONAY est reportée au 30/03/24,
- US MONTELIMAR / ASF PIERRELATTE 1 est reportée au 27/04/24,

En U20 D2 :

- ES BEAUMONTELEGER 1 / FC EYRIEUX EMBROYE 1 est reporté au 17/02/24,
- US PORTES HAUTES CEVENNES / Ent. S CHOMERAC est reportée au 30/03/24.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 23

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 03 & 04/02/2024

• **BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

MONTRE CONNECTEE

La commission départementale de l'arbitrage a constaté que certains arbitres utilisaient une montre connectée en lieu et place de la carte d'arbitrage pour noter les sanctions disciplinaires, les remplacements et autres informations

LOI 5 : L'ARBITRE Équipement de l'arbitre

Nous rappelons à tous les arbitres adultes et jeunes que l'utilisation de la **montre connectée est strictement interdite sauf pour la fonction de chronométrage.**

Vous trouverez ci-dessous la référence relative à ce sujet (Guide IFAB – Saison 2023/2024)

5. Équipement de l'arbitre
Équipement obligatoire
Les arbitres doivent avoir les équipements suivants :
• sifflet(s).
• montre(s).
• cartons rouge et jaune.
• carnet (ou autre moyen de noter par écrit les événements du match).
• stylo et crayon.

Autre équipement

L'arbitre est autorisé à utiliser :
• des équipements pour communiquer avec les autres arbitres – drapeaux électroniques, oreillettes, etc. ;
• des systèmes électroniques de suivi et d'évaluation des performances ou autres équipements d'évaluation physique.
Les arbitres de terrain n'ont pas l'autorisation de porter des bijoux ou tout autre équipement électronique, y compris des caméras.

FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que 3 matinées de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15, U17 et/ou U20 ont été programmées, à savoir :

- **Samedi 3 février 2024, de 8h30 à 13h00 au stade de DAVEZIEUX**
- **Samedi 2 mars 2024, de 8h30 à 13h00 au stade de CHARMES SUR RHONE**
- **Samedi 30 mars 2024, de 8h30 à 13h00 au stade de PIERRELATTE**

Les jeunes arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de l'une des 3 réunions de formation proposées.

A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique
- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Clôture de la matinée de formation

Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2023/2024 ne sont pas concernés.

Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette.

Cet avis tient lieu de convocation.

NOM	PRENOM	Catégorie arbitre
AGOSTINO	ANGELO	District JAD
AJJANI	ACHRAF	District JAD
AROUI	ILIES	District JAD
AZIAGNON	MARC ELIE	District JAD
BADAD	AMINE	District JAD
BADAD	AMIR	District JAD
BANCEL	DENIS	District JAD
BAUDUIN	YLAN	District JAD
BENLABIED	YONI	District JAD
BILLON	JULES	District JAD
BOUSHABA	AMIR	District JAD
BOUSHABA	JASMINE	District JAD

BUFFAT-NURY	HAYDEN	District JAD
CAUL	NATHAN	District JAD
CELLIER	TAO	District JAD
CHABERT	MATHEO	District JAD
CHAMBON	MAEL	District JAD
CORDEIRO MONTEIRO	GUILHERME	District JAD
DE CILLIA	BRAYAN	District JAD
DE LOS MUROS	ESTEBAN	District JAD
DEHBOUH	NAIM	District JAD
DUCOL	CLEMENT	District JAD
DUHAMEL	DAMIEN	District JAD
DURAND	GOHAN	District JAD
EYRAUT	RAPHAEL	District JAD
FARDADIS	NAWFAL	District JAD
FOUREL	OLWENN	District JAD
FOURNIER	THIBAUT	District JAD
FRAISSE	SACHA	District JAD
FREYDIER	LOAN	District JAD
GAYET	CHARLIE	District JAD
GOUOT	MAXIME	District JAD
GRADEK	NOAH	District JAD
GUERLAIN	ETHAN	District JAD
HAFSOUNI	NESSIM	District JAD
HERMANTIER	MAXENCE	District JAD
JOYEUSAZ	KHAIS	District JAD

LAURENT	HUGO	District JAD
LEXPERT	XAVIER	District JAD
MADACI	DEHLIA	District JAD
MAILLARD	NICOLAS	District JAD
MANGIN FRAPPA	LOUIS	District JAD
MARESTIN	PIERRE	District JAD
MERCIER	JADE	District JAD
MICHEL	MATHIS	District JAD
MZOUGHI	MOHAMED	District JAD
NAJIM	YOUNESS	District JAD
OCHIER GUSTIN	MATHIS	District JAD
PHILIBERT	THOMAS	District JAD
QUINQUETON	THEO	District JAD
REVOL	BENJAMIN	District JAD
ROSIENSKI	EVANN	District JAD
SAGE	ARTHUR	District JAD
VALLON	ALEXIS	District JAD
VERRECCHIA	ESTEBAN	District JAD
VIOUGEAS	TOM	District JAD
VIVIER	JULIE	District JAD
ZEKRI	KACI	District JAD

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués…) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

FEVRIER 2024

- Samedi 3 février : Formation continue des jeunes arbitres U15/U17 et U20 (matinée)

- Samedi 17 février : Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)

MARS 2024

- Samedi 16 mars : Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)

- Samedi 30 mars : Formation continue des jeunes arbitres U15/U17 et U20 (matinée)

AVRIL 2024

- Samedi 13 avril : Formation spécifique arbitrage Beach Soccer (journée)

- Samedi 27 avril : Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

JUIN 2024

- Vendredi 07 Juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison

COURRIERS DES ARBITRES

- **MORET James** : Courriel nous informant de son absence au rattrapage du Test TAISA du samedi 27/01/2024 pour raisons professionnelles. Lu et noté.

- **MICHEL Mathis** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des jeunes arbitres du samedi 03/02/2024 mais sera présent à celle du samedi 30/03/2024. Lu et noté.

- **AMEUR Zouhaier** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 22/03/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.

- **MALOSSE Sébastien** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D 3 du samedi 17/02/2024 pour raisons personnelles. Lu et noté.

- **DIORE Antonin** : Courriel nous demandant le fonctionnement des indisponibilités. Lu et noté.

- **VIOUGEAS Tom** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 06/02/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.

- **POLIZZI Michaël** : Courriel nous informant de son indisponibilité des 03 & 04/02/2024 pour raisons professionnelles. Lu et noté.

- **LEBEAU Quentin** : Courriel nous informant de son erreur sur la FMI lors de sa rencontre de Coups X. BOUVIER du 28/01/2024. Lu et noté.

- **NAICH Mostafa** : Courriel nous informant de son indisponibilité du 17/02/2024 au 25/02/2024 pour raisons professionnelles. Lu et noté.

- **ALAVOINE Fabien** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité 27/01/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.

- **DADDA Djilali**: Courriel nous adressant un Rapport Circonstancié sur sa rencontre U 18 Féminines du 27/01/2024. Lu et noté.

- **FRAISSE Sacha** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des jeunes arbitres du samedi 03/02/2024 . Lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **ES CHOMERAC** : Courriel Lu et noté. Le Président.

- **US MEYSSE** : Courriel nous informant du forfait de son équipe Féminines U 18 pour la rencontre du 28/01/2024. Lu et noté.

- **A.C.E.** : Courriel nous informant de la confirmation du dépôt de réserve technique de la rencontre coupe U 17 Vivier BOUDRIER du 27/01/2024. Lu et noté. Transmis à Monsieur VIALLET Roland CTDA

Président	Le Secrétaire
Nicolas BRUNEL	Jean-Baptiste RIPERT

PV UNAF

Compte-rendu de la réunion de l'unaf du 17 janvier 2024 au District DA de Football

Présents : BERGERON Alexis, BERGONZI Jean-François, BOUCHARD Amandine, BOUDIKIAN François, DUTRIEUX Benoit, FALAISE Mathias, KUHN Yves, MARLHIN Alexandre, MLYNARCZYK Adrien, PERDRIOLE Raphaël et VINCENT Jean-Claude.

Excusés : BRET Vincent, CHABBAT Maurice, FERREIRA David, KLEIN Frédéric, MOUSTIER Benjamin, TAULEIGNE Damien et VIALLET Roland.

Début de la séance à 19h00

- Points du président de la Section 26/07 :

- Notre présence aux différentes manifestations (AG et réunions),
- Nombre d'adhérents : 153 au 15 janvier 2024,
- Compte rendu du challenge Tereygeol (tournoi Futsal dédié aux jeunes arbitres adhérents de moins de 25 ans) : 1 équipe Drôme-Ardéchoise a représenté le district à Clermont-Ferrand dans un très bon esprit,
- Arbre de Noël : 19 enfants invités au « Monde de Merlin »,
- Challenge Bernard Saules : Guillaume Kuhn a fini 2nd et sera récompensé par l'amicale régionale.

- Points sur :

- Les futures sorties pour les adhérents : Match d'un club professionnel (ASSE et/ou l'OL en cours de finalisation) et concours de pétanque en préparation,

- Un survêtement Nike sera proposé aux adhérents à 25 € (60 € pour les non-adhérents),
- Les prochaines élections,
- Une surprise de fin d'année organisée par François Boudikian.

- Temps d'échanges.
- Fin de la séance à 20h15.
- Prochaine réunion le 20 mars 2024.

COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal N°05

Réunion du 15 janvier 2024

COMITE DE DIRECTION :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland		X	
AUBERT Philippe	X		
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude	X		
BRET Vincent	X		
BRUNEL Nicolas	X		
BRUYAT Pascal	X		
D'AGOSTINO Dominique	X		
DELORME Bernard	X		
DJEDOU Djamel	X		
FAURIE Pierre	X		
GALES Gérald		X	
GIRON Patrick	X		
JULIEN Laurent	X		
MARLHIN Alexandre	X		
MOMBARD Martine		X	
MONTALBANO Stéphan		X	
PEALAT Philippe	X		
PELIN Nathalie		X	
PION Jean Marie		X	
PROTOY Baptiste	X		
REBOULLET Mathilde	X		
VILLAND Jean-François	X		
ZAVADA Richard	X		

SALARIES :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
FOURNEL Thibault	X		
VALLET Yohann	X		

I. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Pour débuter ce Comité de Direction, le calendrier général des compétitions FFF de la saison 24/25 est présenté. Le premier tour de la Coupe de France se déroulera les 24 et 25 août 2024.

Evolution du nombre de licencié : Le District compte une évolution date à date d'environ 11% comptabilisant 29 993 licences au 15/01/24.

Un retour sur le Conseil de Ligue qui s'est déroulé le 6 janvier à Cournon est effectuée.

Une présentation de l'état d'avancement du dossier avec la société Bonne Impression est effectuée.

II. ADMINISTRATIF

1. Retour sur la soirée des vœux et récompenses du DDAF

Un retour rapide est effectué sur la soirée des vœux et récompenses qui s'est déroulée à la salle AGORA de Guilherand-Granges le 4 janvier 2024. Le Comité de Direction se félicite dans l'ensemble de la bonne organisation de cet événement. Il déplore cependant quelques absences en raison de la période de vacances scolaires et les nombreuses cérémonies de vœux organisées à la même époque.

2. Ordre du jour des réunions de secteur

L'ensemble des dates et des lieux sont validées.

DATES	SECTEURS	LIEUX	RESPONSABLES SECTEURS	CLUBS SUPPORTS
12 février 2024	1-2	Cave Yves CUILLERON 58 RD 1086 Verlieu – 42410 CHAVANAY	JF. VILLAND – L. JULIEN	AS CHAVANAY
19 février 2024	3-4	Salle Rémi ROURE Stade Municipal 07800 CHARMES SUR RHONE	M. REBOULLET – R. ZAVADA	FC EYRIEUX EMBROYE
4 mars 2024	5-6	Salle Polyvalente 07120 GROSPIERRES	R. ZAVADA	ES ST ALBAN AURIOLLES GROSP
11 mars 2024	7-8	Stade Marcel CROS 26210 LAPEYROUSE MORNAY	B. DELORME – R. ARNAUD	CS LAPEYROUSIN
18 mars 2024	9-10	Stade Municipal 145 Prom. des deux stades 26120 CHABEUIL	D. DJEDOU – N. PELIN	FC CHABEUIL
25 mars 2024	11-12	Stade Municipal Tropenas 105 Route de Marseille 26200 MONTELIMAR	P. AUBERT – C. BRESSON	FC MONTELIMAR

L'ordre du jour est également validé. Les clubs seront convoqués un mois avant la date de la réunion qui les concerne.

3. Situation financière du District

JF. VALLET présente la situation financière du District au 31/12/23. Il rappelle que depuis 2015, aucune augmentation n'a été mise en place par le District. Après plusieurs reports, celle-ci sera inéluctable pour la saison 2024/2025. Un groupe de travail est chargé d'effectuer une proposition afin que celle-ci soit présentée lors des réunions de secteur 2024.

4. Journée des bénévoles 2024

Le Président rappelle que la journée des bénévoles 2024 se déroulera à LYON le week-end du 26 mars 2024 à l'occasion de la rencontre entre l'Equipe de France et l'Allemagne. Une liste de 9 bénévoles Drôme-Ardéchois est effectuée par les responsables de secteur. R. ARNAUD se mettra prochainement en lien avec ceux-ci afin de valider les différentes modalités.

5. Lettre FFF : Respect de la neutralité sur les lieux de pratique

Lecture est faite du courrier de Philippe DIALLO, Président de la FFF, au sujet des conditions d'application des dispositions de l'article 1 des statuts de la FFF, dont l'application stricte est de notre responsabilité collective, et notamment de l'interdiction, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci, de tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale.

Ce courrier sera diffusé sur la page d'accueil Footclubs de l'ensemble des clubs de la LAuRAFoot.

6. Evolution du statut des éducateurs

Dans le cadre de la réforme de la formation des éducateurs, il est présenté le projet de la FFF au sujet de la réforme du statut des éducateurs. Le Comité de Direction décide de présenter la déclinaison départementale proposée par la FFF lors des réunions de secteur 2024.

II. JURIDIQUE

1. Situation du SC Piraillon

Historiquement, le SC Piraillon est rattaché administrativement au District de la Loire de Football mais évolue dans nos compétitions départementales. Après concertation avec la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football et le District de la Loire de Football, il a été décidé que le SC Piraillon soit dorénavant rattaché administrativement au District Drôme-Ardèche de Football.

2. Situation du SC Cruas : Décision LAuRAFoot

Le Président informe les membres du Comité de Direction de la création de l'AS Cruas et de la possibilité récente pour ce nouveau club d'enregistrer des licences. Dans un premier temps, le club enregistrera seulement des licences pour créer des équipes de jeunes (U6 à U13).

3. Situation M. Mickaël BOISSY : Demande de réduction de peine

Lecture du courrier reçu par un licencié sollicitant une réduction de peine. Etant de la compétence de la commission de Discipline, M. Pascal BRUYAT (Président de la Commission) étudiera cette demande et effectuera une réponse officielle au demandeur.

4. Sanction M. Gérald DUSSAUD

JF. VALLET rappelle les faits reprochés à M. Gérald DUSSAUD et informe que la commission de Discipline de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football s'est saisie de l'affaire lors de sa commission du 3 janvier 2024. Il mentionne alors la sanction infligée à M. Gérald DUSSAUD par celle-ci.

P. BRUYAT informe les membres du Comité de Direction de la démission de M. Frédéric KLEIN de la commission de l'arbitrage.

5. Label Jeunes FFF Crédit Agricole : Retrait / Suspension

Dans le cadre des textes fédéraux, du « Chapitre 4 : Modalités de retrait du Label Jeunes » et de l'« Article 10 : Les conditions de retrait du label », le Comité de Direction souhaite un état des lieux des sanctions disciplinaires à l'encontre de l'ensemble des clubs en démarche de structuration et des clubs labellisés. Pour donner suite à cet état des lieux, la commission « Projet Club » organisera une commission qui statuera sur les avertissements, les suspensions ou les retraits à formaliser auprès de nos clubs.

6. Nouveau membre de la Commission d'Appel

Le Comité de Direction valide la candidature de Jean-Yves COQUELLE au sein de la commission d'appel. Celui-ci intègrera la commission d'appel à compter du 1er février 2024.

III. SPORTIF

1. Réglementation pour les autorisations de tournoi

Pour donner suite à nombreux manquements, le Comité de Direction rappellera lors des réunions de secteur la réglementation au sujet des tournois. En effet, l'ensemble des tournois mis en place par les clubs doivent être soumis à une autorisation préalable délivrée par le District.

Cette procédure sera également à ajouter au sein des livrets pédagogiques U7 à U13 mis à disposition des éducateurs de nos clubs par l'Equipe Technique Départementale.

2. Futsal Jeunes 2024

Il est rappelé que les Finales Futsal Jeunes 2024 se dérouleront à Bourg de Péage le 24 février prochain. Il est demandé aux référents de cette pratique (M. Claude BRESSON et M. Damien PERONI) de fournir le déroulé de cette journée afin de pouvoir coordonner l'ensemble des actions à mener pour le bon déroulement de ces finales.

3. Festival Pitch U13

La finale du Festival Pitch U13 se déroulera le 6 avril prochain à Portes les Valence. Les référents de cet événement sont Mathilde REBOULLET et Julien AYGLON. Il leur ai également demandé de fournir le déroulé de cette journée afin de pouvoir coordonner l'ensemble des actions à mener pour le bon déroulement de cette finale

4. Journée Nationale des Débutants

La Journée Nationale des Débutants se déroulera à Tournon le 25 mai prochain pour la catégorie U9. Y. VALLET fait état du rendez-vous qui s'est tenu avec le RC Tournon Tain et la municipalité ce jour. L'événement accueillera plus de 100 équipes sur la journée et il ne sera pas possible pour les clubs d'organiser des tournois U9 ce même jour. Martine MOMBARD et Jérôme VIAL sont les référents de cette manifestation.

5. Finales des coupes Drôme-Ardèche 2024

P. AUBERT fait l'état de la rencontre avec le club du FC Rhône Vallées et la municipalité le 10 janvier dernier. Il est décidé d'organiser un tirage au sort unique pour l'ensemble des coupes Drôme-Ardèche le jeudi 14 mars à La Voulte. Philippe AUBERT et Thibault FOURNEL sont les référents de cette manifestation. Pour rappel, les finales auront lieu les 8 et 9 juin 2024 à Le Pouzin.

6. Demande US Bas Vivarais : Equipe U15 F

P. AUBERT présente la requête de l'US Bas Vivarais au sujet de son équipe U15 F qui souhaite pratiquer à 11. Etant donné que nos compétitions départementales féminines U15 F se pratiquent à 8 et non à 11, le Comité de Direction valide la demande du club. L'équipe U15 F de l'US Bas Vivarais intègrera la compétition U15 / D5.

IV. ARBITRAGE

1. Dossiers Arbitrage

N. BRUNEL informe de la réception de 3 arbitres ce jour. La commission en arbitrage se réuniera ce mercredi 17 janvier pour statuer sur ces différents dossiers.

Par ailleurs, à l'issue de la Formation Initiale en Arbitrage qui s'est tenue sur la première quinzaine de janvier, 12 nouveaux arbitres intègrent les rangs du District portant le nombre d'arbitre à 282. A noter la réussite à l'examen de 3 candidates féminines portant le nombre d'arbitre féminine à 20, un record pour le District.

Enfin, N. BRUNEL informe de la tenue d'un stage obligatoire pour les arbitres D1 et D2 ce samedi 20 janvier. Lors de ce stage, Stéphanie HAMEL interviendra sur la gestion des conflits.

2. Nomination des arbitres de Ligue

Le Comité de Direction félicite la réussite de trois de nos arbitres aux examens permettant de devenir arbitre de Ligue (Romain VALLOS (US Drôme Provence) / Valentin CAILLET (US Montélimar) / Clément JOLIVALT (FC de la Valdaine).

V. PROJETS

1. Projet FACE

JF. VALLET informe de la réception dernièrement par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de nos clubs de Ligue dans nos locaux. Cette réunion avait pour objectif la présentation du Projet FACE « Facilité d'Accès aux Clubs Eloignés ». A l'issue de cette réunion, le Conseil de Ligue a approuvé le projet et la Ligue déploiera ce dispositif à compter de la saison prochaine.

2. Projet VOR

JF. VALLET détaille les prémices du projet « VOR » porté par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football. Ce projet vise à permettre aux clubs de recruter de nouveaux dirigeants et/ou de nouveaux arbitres au sein de leurs sympathisants par l'intermédiaire d'un QR Code personnalisé pour chacun d'entre eux. B. PROTOY est désigné responsable du déploiement de ce projet au sein du District.

Le Président,

JF. VALLET

Le Secrétaire Général,

R. ARNAUD